

AXE 1 : Notre territoire organisé pour offrir une meilleure qualité de vie

Les orientations générales du projet

Poursuivre le programme d'équipements communautaires et renforcer l'organisation scolaire.

- Mise en place d'une maison de services au public¹ à Villers-Bocage.
- Construction de la halle de sport du regroupement pédagogique concentré de Saint-Gratien.
- Étude de l'élargissement du regroupement pédagogique de Saint-Gratien à l'ensemble de la vallée de l'Hallue.

Contribuer au développement de nouvelles offres de transport, non individuelles, qu'elles desservent le territoire ou le mettent en relation avec les territoires voisins.

- Création et entretien d'aires de covoiturage² sur les principaux axes routiers de la CCBH avec sécurisation des accès et balisage.
- Portage communautaire d'un dispositif de transport à la demande³ pour les déplacements internes au territoire et notamment pour organiser l'accès à la maison de services au public.
- Aménagement d'itinéraires cyclables rayonnant vers Villers-Bocage au départ de Flesselles, Talmas, Moliens, Rainneville et Cardonnette.
- Adaptation, en partenariat avec le Conseil départemental, de l'offre d'autocars pour une « ligne Express » desservant Talmas et Villers-Bocage.
- Étude de la faisabilité d'une convention avec Amiens Métropole dans l'objectif d'étendre le réseau d'autobus à la CCBH.

Concilier l'efficacité, la sécurité et le confort de l'ensemble des modes de déplacements qui cohabitent sur le territoire.

- Organiser de nouveaux itinéraires cyclables qui relient bourgs et villages en aménageant et complétant des chemins existants.
- Étudier et aménager, en partenariat avec les services de l'État, un franchissement sécurisé des communes traversées par la RN25.
- Intégrer, à chaque fois que cela est nécessaire, dans les aménagements d'espaces publics circulables, la possibilité pour les matériels agricoles d'emprunter ces aménagements.

Contribuer à l'amélioration de la synergie entre la typologie des emplois proposés localement et celle des logements offerts à proximité.

- Étudier le projet global de développement de la zone d'activité Montignette II, y compris dans son volet « hébergement des employés ».
- Privilégier l'implantation de ces hébergements à proximité de la zone d'activité ou d'espaces de covoiturage.



¹Maison de services au public (MSP) : Espace mutualisé de services au public labellisés par les préfets de département, la Maison de services au public délivre une offre de proximité à l'attention de tous les publics en réunissant, sous forme de permanences, plusieurs opérateurs. Les opérateurs peuvent être ceux de services publics (pôle emploi, CAF, Assurance maladie, Mutualité sociale agricole, EDF, GDF, etc.), mais aussi de services privés. Les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

²Covoiturage : Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun. En France, le covoiturage est indemnisé dans la limite du barème fiscal kilométrique. Le conducteur ne doit donc pas faire de bénéfices (l'argent qu'il reçoit doit correspondre au partage des frais liés au trajet). Il dépend de la motivation des particuliers mais gagne à être facilité et organisé notamment par une collectivité qui souhaite faciliter ce mode de déplacement (création d'aires aménagées).

³Transport à la demande (TAD) : Le transport à la demande est un mode de transport public appartenant à une famille de services qui peut inclure aussi les taxis traditionnels ou collectifs, les bus scolaires, et le covoiturage. Le TAD se distingue des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin particulier. La réservation s'effectue pour certains TAD un jour ouvré minimum à l'avance, pour d'autres une à deux heures à l'avance. Les TAD peuvent être rangés en deux catégories :

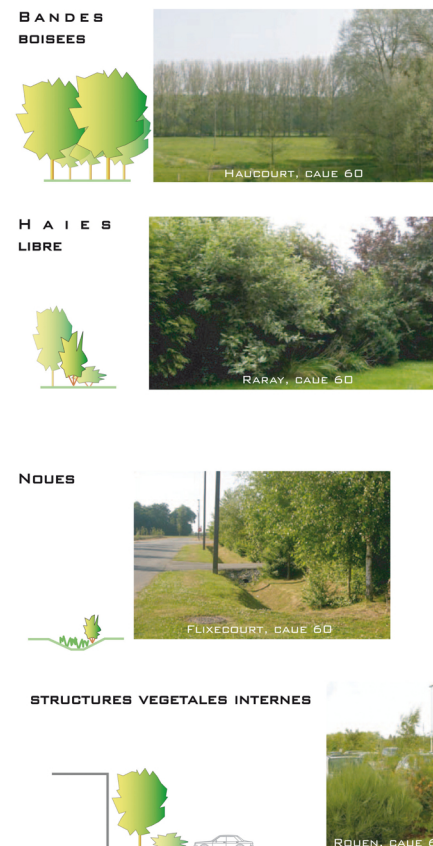
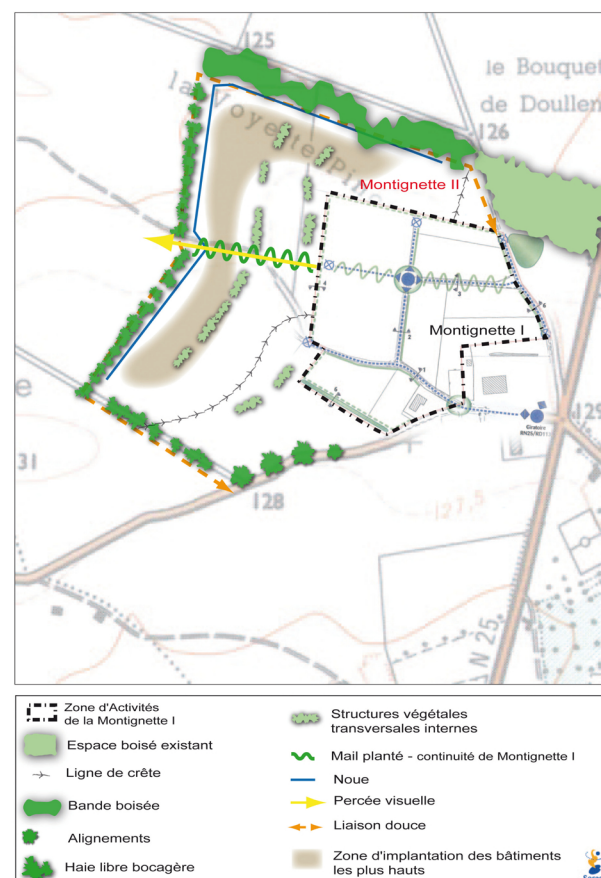
- les lignes virtuelles, à heures de départ fixes (optionnelles) ou variables, à itinéraires fixes ou ajustés en fonction des seuls points d'arrêt à desservir ;
- les TAD « zonaux », à heures de départ fixes (optionnelles) ou variables, desservant, sans itinéraire de référence, les seuls points d'arrêt demandés.



Roulezco est une plateforme de covoiturage destinée aux personnes majeures qui effectuent des trajets dans la Somme et les territoires voisins. Financée par le syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées, le pays du Grand Amiénois, le pays Santerre Haute-Somme, elle est gratuite (pas de frais de mise en relation) et adaptée aussi bien aux trajets occasionnels que réguliers.

www.roulezco.fr

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MONTIGNETTE, PROJET D'EXTENSION



Source : Sorepa